

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 101 (1993)

Artikel: Le réseau des auberges vaudoises au XVIIIe siècle
Autor: Radeff, Anne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-72654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le réseau des auberges vaudoises au XVIII^e siècle

ANNE RADEFF

Pintes et auberges

À la fin du XVIII^e siècle, l'ancien État de Berne traverse, comme beaucoup d'autres régions d'Europe occidentale, une période de crise. Les mauvaises années climatiques de 1769 et suivantes font chuter les récoltes et les prix agricoles sont à la hausse. Dans la partie allemande du canton, de nombreux petits paysans abandonnent leurs terres. Les faillites se multiplient¹. Les autorités réagissent en édictant des réglementations méticuleuses²; pour mieux comprendre le pays qu'elles administrent, elles font aussi de nombreuses enquêtes³.

L'une d'entre elles porte sur les logis et les pintes. En septembre 1786, la chambre de l'ohmgeld – qui surveille la perception des droits sur la vente de vin – envoie aux baillis romands et allemands un

¹ François De CAPITANI, *Vie et mort de l'Ancien Régime (1648-1815)*, in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne 1986, pp. 433-4; Christian PFISTER, *Klimageschichte der Schweiz 1525-1860, Das Klima der Schweiz von 1525-1860 und seine Bedeutung in der Geschichte von Bevölkerung und Landwirtschaft*, vol. 1, Berne 1984, pp. 130-1 place ces mauvaises années dans une phase climatique continentale s'étendant de 1731 à 1811; nous avons analysé certains effets de cette crise dans Anne RADEFF, *Faire les foires. Mobilité et commerce périodique dans l'ancien canton de Berne à l'époque moderne*, à paraître in *Actes du 4^e colloque franco-suisse d'histoire économique et sociale*, 1992.

² Plusieurs de ces réglementations ont été analysées par Walter BODMER, *Die Wirtschaftspolitik Berns und Freiburgs im 17. und 18. Jahrhundert*, Berne 1973, pp. 99-101.

³ Par exemple une enquête sur les foires, les marchés, les merciers et les colporteurs (AEB, B V/101, 13.9.1786) analysée dans A. RADEFF, *Faire les foires...* et A. RADEFF, *Des Vaudois trop audacieux pour Leurs Excellences de Berne? Foires et marchés au 18^e siècle*, in *La monnaie de sa pièce... Hommages à Colin Martin*, Lausanne 1992, pp. 275-290 + carte en fin de volume. Ou encore une enquête sur les boutiques rurales (AEB, B V/98, 1.1.1789).

questionnaire détaillé à ce sujet⁴. Ceux-ci le transmettent aux conseils des communes. Suivant les bailliages, les réponses ont la forme de tabelles ou de résumés, généralement signés par les secrétaires baillivaux, ou sont envoyées à Berne en vrac. Enfin, la chambre de l'ohmgeld fait une synthèse sous forme de vastes tabelles⁵ recensant, pour le pays romand, les «grands logis», les «logis à pied» et les «pintes ou tavernes» et, pour le pays allemand – la terminologie s'applique aussi au bailliage du Gessenay, qui comprend le Pays-d'Enhaut, et au gouvernement d'Aigle – les «Tavernen», les «Pintenschenke» et les «Bäder». La confrontation entre ces tabelles et les réponses détaillées au questionnaire montre que les 334 «Tavernen» allemandes correspondent aux 83 grands logis et aux 100 logis à pied romands (la terminologie allemande ne fait pas de catégories aussi précises qu'en français) et les 199 «Pintenschenke» aux 101 pintes et tavernes. Les logis sont des établissements où l'on peut boire, manger et loger, avec ou sans cheval, et les pintes des endroits où l'on boit surtout. Quant aux bains, l'enquête n'en signale que deux en pays romand, à l'Étivaz et à Yverdon⁶.

Les pintes, souvent appelées bouchons, sont nettement sous-estimées sur deux plans. En ce qui concerne leur nombre d'abord : comme l'expliquent par exemple les autorités lausannoises, «les tavernes soit bouchons sont au nombre d'environ 60. Mais elles varient chaque année, puisque cela dépend de la fantaisie des bourgeois et habitants de Lausanne, qui ont tous le droit de vendre en détail à pot et à pinte, le vin de leur cru dans le territoire, et les bourgeois tout celui qui a le droit d'entrer à Lausanne»⁷. Il y a donc théoriquement, dans les régions viticoles en tous cas, autant de pintes qu'il y a de caves, et l'enquête signale souvent que le nombre d'établissements recensés est nettement

⁴ AEB, B V/147, 1786. Sur l'Ohmgeldkammer : Karl GEISER, *Die Verfassung des alten Bern*, Berne 1891, p. 127. Sur la politique bernoise en matière d'auberges : *Die Rechtsquellen des Kantons Bern*, Erster Teil, *Stadtrechte*, 8. Band, *Das Stadtrecht von Bern*, VIII/1, *Wirtschaftsrecht*, Hermann RENNEFAHRT éd., Aarau 1966, pp. 198-218 ou M. von STUERLER, *Gutachten des Staatsarchivariats über die concessionierten Wirtschaften*, Berne 1876, pp. 12 ss., ouvrage aimablement signalé par les archivistes des AEB MM. Nicolas Barras et Vinzenz Bartlome, que nous remercions ici pour leur aide.

⁵ AEB, B V/148, 1786-9.

⁶ Le cabaret des Bains d'Yverdon, classé comme grand logis dans les tabelles, existe sous ce nom dès 1736 : AEB, B V/147 pp. 864-5.

⁷ AEB, B V/147 p. 879, 20.11.1786. La même argumentation revient dans les réponses de très nombreuses communes.

inférieur à la réalité⁸. De plus, le tableau énumère souvent les pintes par commune et le volume l'accompagnant explique, comme à Bex, que ces pintes se trouvent en fait dans les hameaux environnants. Les pintes sont donc aussi sous-estimées dans leur dispersion spatiale.

Dans cette première approche⁹, nous nous limiterons aux logis : grands logis, logis à pied et « Tavernen ». Ce classement en grandes catégories recouvre une forte diversité. Le terme « cabaret »¹⁰ ou « logis » s'applique partout, les grands cabarets étant toujours des grands logis qui abritent, parfois sous le même toit, voyageurs et chevaux¹¹, les petits toujours des logis à pied ; ces derniers portent aussi le nom de traiteurs, comme, à Rolle, les « cabaretiers soit traiteurs, donnant à manger et à boire, ne pouvant loger que les gens à pied »¹². Les grands logis sont beaucoup plus souvent que les petits dotés d'une enseigne pendante comme celles de la Croix-Blanche, du Lyon d'Or, de l'Ange et des Quatre-Cantons à Coppet, qui portent le nom de l'auberge ainsi que la mention « Bon logis à pied et à cheval » et le « millésime » (respectivement : 1602, 1529, 1559 et 1620¹³). Les logis à pied sont plus souvent signalés par une planche, voire, comme à Mies, par « un simple bouquet de feuillages »¹⁴.

La diversité ne réside pas seulement dans la terminologie ou l'aspect, mais aussi dans les fonctions. Il existe par exemple des pintes qui logent, comme celle du Châtelard-sur-Corsier, tandis que toutes celles des alentours ne font que vendre du vin. Certains logis ont des droits particuliers, tel celui de faire boulangerie ou boucherie¹⁵ ou, au

⁸ Nous renonçons pour cette raison à faire un calcul de densité des établissements publics vaudois, qui ne pourrait pas être comparé avec celui effectué pour Neuchâtel par Michel SCHLUP et Silvio GIANI, *Auberges et cabarets d'autrefois (1500-1850)*, Hauterive 1988, p. 47.

⁹ Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds national de la recherche scientifique (n° 11-33688.92).

¹⁰ La terminologie vaudoise diffère de celle utilisée à Neuchâtel (Michel SCHLUP, *Auberges...*, pp. 9-15).

¹¹ Cf. par exemple le plan et le devis d'un cabaret à Roche, non réalisé : AEB, A V/ 1167 pp. 91-98, 12.9.1763 ; document aimablement signalé par Marlyse Vernez.

¹² AEB, B V/147 p. 931, 9.12.1786. À Lausanne, on précise que ces traiteurs donnent à manger, logent les gens à pied et prennent le vin dans les tavernes.

¹³ AEB, B V/147 pp. 969-70, 2.11.1786.

¹⁴ AEB, B V/147 p.1039, 23.10.1786.

¹⁵ La chose est fréquente, par exemple à Essertines-sur-Yverdon, Combremont-le-Grand, Essertines-sur-Rolle ou Oron.

Pont, celui de pêcher pour l'usage du cabaret¹⁶. Citons enfin deux cas étranges à Morges : le grand logis de la Croix-Blanche et le petit de la Ratte, qui ne logent ni ne vendent vin ! Il s'agit d'une situation provisoire, comme pour un certain nombre d'autres auberges mentionnées dans l'enquête, car elles ont droit d'enseigne bien qu'elles soient temporairement fermées.

La grande variété des catégories n'a pas empêché les responsables bernois d'effectuer un classement précis, que nous avons repris en le corrigeant les rares fois où la lecture des réponses détaillées des communes révélait une erreur dans les tabelles. Ce passage de la multiplicité des fonctions ou des parlers locaux à une grille unifiée ne représente pas un appauvrissement : le représentant de l'autorité bernoise en a besoin pour agir, l'historien pour comprendre le passé en se basant sur une critique méthodique des sources et sur les travaux de ses prédécesseurs.

Un réseau diversifié

Dans cette première approche¹⁷, nous traiterons du réseau des 197 logis vaudois de 1786 – ceux sis dans les bailliages communs sont malheureusement absents de l'enquête – installés dans 122 lieux différents : la majorité de ces lieux (92, soit 75%) n'en abritent qu'un seul ; quinze lieux, soit 12%, en ont deux, 6 (5%) trois et 9 (7%) 4 ou plus.

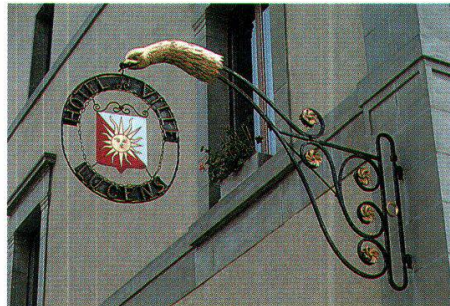
Les quinze lieux ayant plus de deux auberges sont tous, sauf Bex, des villes. La majorité est située le long du Léman (tableau 1 p. 136). Les quinze lieux avec deux auberges (tableau 2 p. 137) – des bourgs et des villages – sont surtout nombreux dans la région jurassienne : trois en montagne, où l'on ne loge qu'à pied, et quatre au pied du Jura où, sauf à Cuarnens, on trouve aussi un abri pour les chevaux. Puis viennent les rives du Léman et du lac de Neuchâtel, les Préalpes, Lucens sur la route de Berne, Donneloye sur l'axe Payerne-Morges¹⁸, enfin Oron. Les 92 lieux n'ayant qu'un

¹⁶ AEB, B V/147 p. 1142, 15.10.1786.

¹⁷ D'autres aspects seront abordés par la suite : différence entre les auberges vaudoises et alémaniques, historique du réseau, qui peut être reconstitué grâce à des documents comparables à cette enquête pour 1628 (AEB, B V/142) et 1743 (AEB, B V/144), statut social des aubergistes etc.

¹⁸ Éric VION, Nathalie PICHARD *et. al.*, *Chemins du Pays de Vaud*, Lausanne 1987, p. 23.

logis sont presque tous des villages ou des hameaux¹⁹; ils sont particulièrement nombreux aux alentours de Nyon et de Rolle où, dans la plupart des cas, on ne loge qu'à pied. Une seconde zone de forte densité, moins marquée, entoure Vevey; on y loge plus souvent à pied et à cheval. Au total, on compte 102 logis à pied dans 78 lieux différents contre 80 grands logis dans 47 lieux. Plus concentrés, les grands logis sont proportionnellement plus nombreux dans les endroits abritant beaucoup d'auberges: 32 grands logis pour 25 logis à pied là où il y en a 4 ou plus, et 9 pour 3 là où il y en a 3. La proportion s'inverse en-dessous: il y a 11 grands logis pour 15 logis à pied dans les lieux n'abritant que 2 auberges et 28 pour 59 là où il n'y en a qu'une.



Enseigne de l'Hôtel de Ville, Lucens

Auberges et trafic

Plusieurs choses contribuent à expliquer la présence de logis en un lieu donné. Les autorités bernoises ne voudraient en principe laisser subsister que ceux sis dans les localités importantes – villes et grands villages –, sur les grands axes de communication et les cols et là où l'on rend justice²⁰. Un quatrième facteur vient s'ajouter au poids démographique, au trafic et au rôle juridique: l'importance des foires, qui attirent de nombreux clients dans les auberges pour y loger ou y conclure diverses transactions²¹. Le trafic est le plus décisif de ces quatre éléments. Il peut d'ailleurs provoquer le déplacement d'une auberge en-dehors d'un village, au grand dam des paysans, comme cela fut le cas à Épalinges en 1753: le grand logis de la Croix-Blanche du Jorat a en effet été déplacé à cette date pour être installé sur la nouvelle route de Berne²².

¹⁹ À l'exception des bourgs déchus de Sainte-Croix, L'Isle et Palézieux (d'après Hektor AMMANN et Karl SCHIB, *Atlas historique de la Suisse*, Aarau 1958, p. 17).

²⁰ *Die Rechtsquellen...*, pp. 199-200, 24.1.1571. Cette restriction n'est jamais respectée, comme en témoigne l'enquête de 1628 (*ibidem*, pp. 209-11, 27.2.1628) et celles qui suivent.

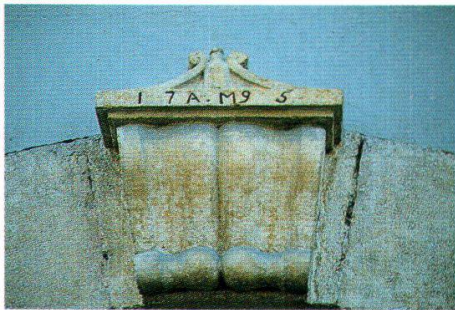
²¹ La création d'une auberge suit parfois de peu celle d'une foire, comme à Montricher: foire en 1772, cabaret en 1774 (AEB, B V/147 p. 944, 9.12.1786).

²² AEB, B V/147 pp. 896-7, 20.11.1786; Regula MATZINGER, *Épalinges sous l'Ancien Régime*, Lausanne 1989, pp. 101-2 sur la vie dans cette auberge.



Enseigne de La Couronne, Morges

Comté vers l'Italie, par Ballaigues, Romainmôtier, Orbe – absent de l'enquête –, La Sarraz, Lausanne, Lutry, Vevey, Aigle et Bex; enfin, celle, moins importante, qui traverse le Moyen Pays de Lausanne à Yverdon par



Linteau de La Couronne, La Sarraz

la Faucille ou de la Givrine²⁴, n'a pas provoqué la multiplication de grands logis: il n'y en a pas à Saint-Cergue et il faut attendre, en-dessous de ces cols ou de celui du Marchairuz, d'atteindre Begnins pour trouver un endroit où se loger avec ses chevaux. Le réseau des grands logis reflète ainsi une situation ancienne. Il semble parfois fossilisé, comme à La Sarraz: la Croix-Blanche, la Couronne et la Maison de Ville dont les enseignes ornent la rue principale de nos jours encore la classent dans le groupe des 15 lieux qui ont plus de deux auberges, alors que ce petit bourg sur le déclin compte en 1798

Les axes de trafic influencent à la fois le nombre d'auberges et leur hiérarchie et les grands logis à pied et à cheval sont presque tous situés sur les routes principales²³: celles de Genève vers Berne, en passant par Nyon, Morges, Payerne (*via* Échallens, absente de l'enquête, et Donneloye ou *via* Lausanne-Moudon) et Avenches; celle qui va de la Franche-

Ces grands axes sont importants depuis le Moyen âge au moins. Le long du Léman et, plus modérément, du lac de Neuchâtel, leur influence se conjugue avec celle du trafic par voie d'eau. L'essor plus récent d'autres routes, comme celle qui emprunte les cols de

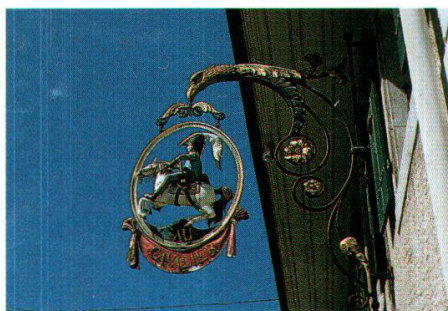


Enseigne de La Croix-Blanche, Gingins

²³ La carte Mallet donne une bonne représentation du réseau vaudois dans la seconde moitié du 18^e siècle: ACV, Gc 401, 1781. Éric VION *et.al.*, *Chemins...*, pp. 22-32.

²⁴ *Ibidem*, pp. 30-31 et Vital CHOMEL et Jean EBERSOLT, *Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne*, Paris 1951, pp. 151 ss. sur le déclin de la route de Jougne.

moins de 500 habitants et souffre fortement de la concurrence d'Orbe : son marché par exemple, qui devrait avoir lieu le mardi, ne se tient pas à cause de celui d'Orbe²⁵.



Enseigne du Cavalier, Saint-Georges

Le réseau des logis à pied, moins dépendant des grands axes, est particulièrement dense dans le Jura et au pied du Jura, régions qui sont alors en pleine expansion²⁶. Ainsi se dessine l'image d'un système hôtelier vaudois à deux vitesses : les grands axes anciens, où l'on se déplace à cheval ou en voiture attelée, et les plus petits, où des dizaines d'établissements attendent les piétons effectuant plus lentement des circuits peut-être plus restreints bien que les gens voyageant à pied, comme les merciers ou les colporteurs, parcourent parfois de très longues distances²⁷.

Auberges et vie communale

À l'échelle locale, les cours de justice et les assemblées de communautés justifient souvent, dans les villages, la création de logis. À Ormont-Dessus par exemple, les assemblées de judicature et de police ont lieu au grand logis de l'Ours ; à Le Vaud, le conseil communal et la justice se réunissent au cabaret, par ailleurs très utile car «ce village étant situé dans un lieu de montagnes, où il y a beaucoup de neige, les personnes qui ont besoin de fortifiant ne pourraient se procurer du vin que difficilement ny ayant aucun particulier de ce village qui possède de vignes»²⁸. Vingt-sept lieux, soit un cinquième du total, ont une auberge portant le nom de «Maison de Ville», et la proportion réelle est supérieure, puisque ces logis peuvent porter un autre nom tout en ayant les mêmes fonctions. À une échelle régionale, dix des treize chefs-lieux de bailliages – sans les bailliages communs – ont plus de deux auberges. Les trois exceptions sont Bonmont, Oron et Romainmôtier.

²⁵ AEB, B V/101 p. 16, 13.9.1786.

²⁶ A. RADEFF, *Des Vaudois...*, p. 277

²⁷ A. RADEFF, Monique PAUCHARD et Monique FREYMOND, *Foires et marchés de Suisse romande*, Yens 1992, pp. 37-42

²⁸ AEB, B V/147 p. 935, 9. 12. 1786.

Auberges et nombre d'habitants

Le nombre d'habitants joue un rôle plus important que le statut politique ou juridique du lieu. Ce rôle n'est pourtant pas déterminant:



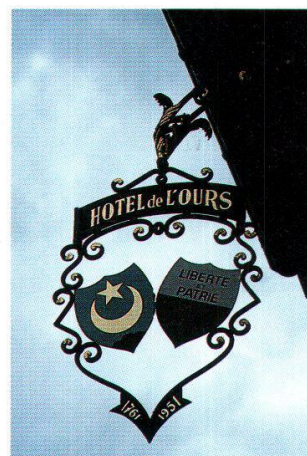
Enseigne de L'Ours, Château-d'Œx

Lausanne et Vevey, les deux plus grandes villes du Pays, ne sont qu'en quatrième position quant au nombre d'auberges, et Yverdon, la troisième, vient en septième seulement. Mais toutes les villes de 2000 habitants²⁹ ont plus de deux auberges (tableau 1). Quant aux 4 communes villageoises ayant aussi plus de 2000 habitants, l'une d'entre elles – Bex –

compte trois logis. Le Chenit n'apparaît pas dans les tabelles, mais il y a un logis à pied au Brassus et deux au Sentier: si nous n'avions pas respecté le découpage spatial des enquêteurs bernois (qui est parfois plus petit qu'une commune), le Chenit apparaîtrait dans le tableau 1.

Il en serait de même de Château-d'Œx, car on pourrait ajouter à ses deux auberges celle des Moulins. Parmi les communes de plus de 2000 habitants, seule donc Sainte-Croix ne compte qu'un logis à pied, la Maison de Ville.

Ainsi, le nombre d'habitants en un lieu donné n'est pas directement proportionnel au nombre de ses logis, mais l'influence fortement: les villes les plus peuplées sont aussi celles qui offrent le plus grand choix d'auberges.



Enseigne de L'Ours, Vers-L'Église

Foires et auberges

Cette interaction joue aussi pour les foires. Certes, on compte plus de lieux abritant des auberges que des foires, malgré la multiplication de ces dernières au cours du XVIII^e siècle³⁰: il y a des auberges dans

²⁹ Anne-Marie AMOOS, *Le recensement vaudois de mai 1798*, in *Revue historique vaudoise* 1991, p. 88 ss.

³⁰ A. RADEFF, *Grandes et petites foires du Moyen âge au 20^e siècle*, in *Nuova Rivista Storica* 1991, pp.333 ss. et *Des vaudois...*

plus d'une centaine d'endroits, alors que le Pays de Vaud compte alors une cinquantaine de lieux de foires³¹. Mais, partout où il y a des foires, il y a au moins une auberge, à six exceptions près, dont cinq ne tiennent qu'une foire par an: Brent, Saint-Triphon, Huémoz, Rances et Saint-Légier. La sixième exception, Ormont-Dessous, avec trois foires surtout consacrées au bétail, a une pinte aux Mosses, qui peut loger à l'occasion³².

Huit des onze lieux dont la durée annuelle des foires excède une semaine ont plus de deux auberges (tableau 1). Cossonay et Château-d'Œx, avec deux auberges seulement mais, respectivement, 15 et 9 jours de foire, puis Ollon, avec une auberge et 12 jours de foire, viennent ensuite³³. Mais il a aussi des villes ayant beaucoup d'auberges et peu de jours de foires, comme Nyon – mais la durée de ses foires dépasse peut-être 5 jours³⁴ – ou Coppet et Lutry, avec deux jours seulement. Certes, des trois logis de Lutry, «l'un des trois est le seul qui soit pratiqué de manière suivie³⁵», mais, en revanche, Coppet affiche fièrement ses 4 grands logis et son logis à pied.



Linteau de l'Hôtel de Ville, Grandcour

* * *

Ainsi, la durée des foires en un lieu, l'importance de sa population et son statut juridique et politique influencent le nombre des auberges qu'il abrite sans le déterminer. Il s'agit plutôt d'une interaction très complexe, qui peut jouer de manière positive ou négative. En Angleterre par exemple, le développement et l'amélioration générale du

³¹ 23 lieux avec des foires seulement et 26 avec des foires et un marché, en comptant les bailliages communs: A. RADEFF, *Des Vaudois...*, tableau p. 277.

³² ACV, Bb 19/8 pp. 831 ss., 1768-9.

³³ Si l'on prend en considération non plus la durée annuelle mais le nombre de foires, 10 lieux sur 13 – avec les trois mêmes exceptions que précédemment – ayant plus de 3 foires ont aussi plus de 2 auberges.

³⁴ Le document bernois est peut-être erroné: la plupart des autres lieux de l'importance de Nyon, comme Aigle, Payerne ou Moudon, ont des foires qui durent trois jours chacune.

³⁵ AEB, B V/147 p. 886, 20.11.1786.

réseau de transports au cours du XVIII^e siècle favorisent la multiplication des auberges mais entraînent la diminution et la spécialisation des foires³⁶. Une évolution comparable ne se produit dans le canton de Vaud qu'à la fin du XIX^e siècle, avec l'avènement des voies de chemin de fer³⁷.

La vie dans les auberges

De même qu'il existe une grande variété de types d'auberges, les clientèles sont multiples. Les trois grands logis de Vevey «reçoivent des voyageurs à pied et à cheval», tandis que les trois logis à pied ne sont «guères fréquentés que par les gens de la ville, et ceux qui viennent au marché»³⁸. À Lausanne, on trouve aussi bien des cabarets mal fréquentés, comme le Ville de Paris au Rôtillon, fermé par les autorités peu avant 1786 parce que des voleurs s'y rencontraient, que les élégants logis de la rue de Bourg: le Lion d'Or, la Couronne, le Cerf, l'Ours et l'Aigle³⁹.

Les sources sont plus prolixes sur la clientèle peu argentée que sur les personnes aisées⁴⁰, qui ne posent que rarement des problèmes aux autorités, à la différence des pauvres gens, beaucoup plus nombreux en pays romand qu'on ne le pense généralement⁴¹. On mange et on boit⁴²

³⁶ Eric PAWSON, *Transport and Economy: the Turnpike Roads of 18th Century Britain*, Londres etc. 1977, p. 323. Le réseau des auberges anglaises, leurs fonctions et le monde des aubergistes ont été admirablement étudiés par Alan EVERITT, *The English Urban Inn 1560-1760*, in *Perspectives in English Urban History*, Londres 1973, p. 91 ss.

³⁷ A. RADEFF *et. al.*, *Foires et marchés...*, pp. 49-51.

³⁸ AEB, B V/147 p. 1190, 4.10.1786.

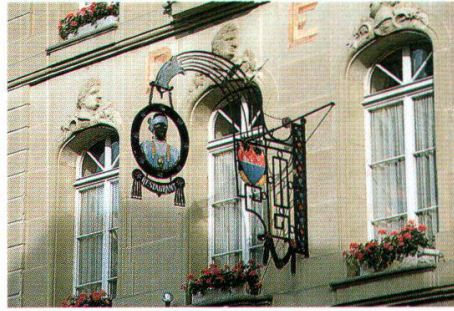
³⁹ Il existe aux Archives de la Ville de Lausanne un fichier exhaustif des bistrotts de Lausanne dès 1880, qui pourrait être judicieusement comparé aux données de 1786: *Bistrographie lausannoise ou cent ans de bistrotts lausannois: 1880-1989*, par Connaissance 3. Groupe «Lausanne, notre ville», Lausanne 1992.

⁴⁰ Les récits de voyage sont en revanche presque toujours le fait de personnes relativement aisées (par exemple ceux utilisée par Michel SCHLÛP, *Auberges...*, pp. 91-108).

⁴¹ La sous-estimation des pauvres vaudois prend entre autres sa source dans le portrait des paysans vaudois tracé par Georges-André CHEVALLAZ (*Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime. La terre, le blé, les charges*, Lausanne 1949). Or, ce dernier a négligé les domaines de moins de un hectare ou de 1000 livres, non viables (*ibidem* pp. 53-57); et l'on sait maintenant, grâce aux travaux des étudiants du professeur Paul-Louis Pelet, qu'ils sont très largement majoritaires.

⁴² Voir un exemple genevois dans Barbara ROTH, *Les repas du graveur Fournier à l'auberge de Grange-Canal (1778-1783)*, in *Revue du Vieux-Genève* 1991, 21, pp. 42-51.

(trop parfois) à l'auberge, on y chante, on y crie et on s'y chamaille. On s'y endette, par le biais de consommations excessives ou de factures gonflées par l'aubergiste. On y pratique des jeux souvent interdits (cartes, billard, jeux de hasard) et on peut y rencontrer des voleurs, des receleurs ou des prostituées. On y loge bien sûr, avec ou sans chevaux. On y conclut nombre d'affaires, on y rend parfois la justice, mais on peut aussi s'y faire illicitement enrôler pour le service mercenaire. Ces établissements foisonnent d'activités multiples plus ou moins autorisées, témoignant d'une vie économique et d'une sociabilité intense⁴³.



Enseigne du Maure, Avenches

Les auberges vaudoises de la fin du XVIII^e siècle sont aussi nécessaires au valet de ferme qui y dépense son pécule qu'au grand négociant en déplacement d'affaires, en passant par le paysan venu vendre une vache à la foire de la ville. Partout, à tous les niveaux sociaux et sur toutes les distances, on se déplace et les auberges sont indispensables à cette mobilité.

* * *

Nous terminerons en citant un texte rédigé par les «gouverneurs et Conseil» de Trélex, qui témoigne tout à la fois de l'importance des auberges pour la communauté locale, de la multiplicité de leurs fonctions et de l'esprit d'argumentation que peut développer un conseil essentiellement et peut-être exclusivement composé de paysans lorsqu'il voit ses intérêts menacés. Soucieux de défendre leur logis à pied, qui n'a pas de concession, les comuniers expliquent que :

«Ce cabaret est utile en été et particulièrement en hiver, aux voituriers piétons etc. ; dans le tems des neiges, les voituriers amènent

⁴³ Ces renseignements sur la vie dans les auberges sont pour la plupart tirés des répertoires des mandats baillivaux déposés aux AVL ou de *Die Rechtsquellen...* Cf. aussi Michel SCHLUP, *Auberges...*, pp. 21 ss. Vinzenz BARTLOME a publié un ouvrage qui jette un éclairage original sur les aubergistes d'autrefois, qui ne sont pas toujours les personnages cupides trop complaisamment évoqués : *Die Rechnungsbücher des Wirtes Hans von Herblingen als Quelle zur Wirtschaftsgeschichte Thuns um 1400*, Berne 1988.

sur des traîneaux les marchandises jusqu'au cabaret, et les rechargent sur des charids pour leur destination. Le village est situé presque au pieds de la montagne, dès là à Saint-Cergue, on ne trouve aucun autre village ny gite, et pour les personnes qui fréquentent le chemin de l'Étrax, ils ne trouve (sic) depuis Vich jusqu'à Gex en France que ce seul cabaret, dans un espace de plus de trois lieues, outre que dans un pareil village, il faut un endroit où l'on puissent (sic) trouver à manger, ceux qui ont à faire en justice, les miseurs des biens qui se vendent et des échutes publiques; il produit une rente à la commune qui a des charges à supporter, qui ne peut pas mieux employer cette rente qu'à s'aider à payer le salaire de son maître d'école⁴⁴».

Tableau 1: les 15 lieux ayant plus de deux auberges

<i>Lieux</i>	<i>nombre d'auberges (a)</i>	<i>nombre d'habitants</i>	<i>nombre de foires</i>	<i>durée des foires</i>
Nyon	10 (6 G, 4 P)	1934	5	5 jours
Moudon	9 (3 G, 6 P)	1512	7	21 jours
Morges	7 (5 G, 2 P)	2145	6	18 jours
Lausanne	6 (5 G, 1 P)	9021	4	12 jours
Vevey	6 (3 G, 3 P)	3268	4	12 jours
Rolle	6 (2 G, 4 P)	1183	2	6 jours
Coppet	5 (4 G, 1 P)	449	2	2 jours
Payerne	4 (3 G, 1 P)	1937	6	18 jours
Aubonne	4 (2 G, 2 P)	1381	4	5 jours
Yverdon	3 (3 G)	2484	6	18 jours
Lutry	3 (1 G, 2 P)	2463	2	2 jours
Bex	3 (3 T)	2382	3	9 jours
Aigle	3 (3 T)	1403	4	12 jours
Avenches	3 (2 G, 1 P)	898	3	3 jours
La Sarraz	3 (2 G, 1 P)	514(b)	4	4 jours

Sources: nombre d'auberges: AEB, B V/147-8, 1786-9; nombre d'habitants: Anne-Marie AMOOS, *Le Recensement...* (1798); nombre et durée (annuels) des foires: AEB, B V/101, 1786.

(a) (dont T=Tavernen, G=grands logis, P=logis à pied)

(b) avec Ferreyres, qui n'a pas d'auberge

⁴⁴ AEB, B V/147 p. 1044, 29.10.1786.

Tableau 2: les 107 lieux ayant moins de trois auberges

2 «*Tavernen*»: Château-d'Œx, Rougemont

2 *grands logis*: Cossonay, Cully, Donneloye, Oron-la-Ville, Romainmôtier

1 *grand logis*, 1 *logis à pied*: Begnins

2 *logis à pied*: Cuarnens, Cudrefin, Le Sentier, Lucens, Saint-Cergue, Vallorbe, Villeneuve

1 «*Taverne*»: Les Moulins, Ollon, Ormont-dessus, Rossinières, La Tine

1 *grand logis*: Allaman, Ballaigues, Baulmes, Bellerive, Bourg-Saint-Antoine (faubourg de Vevey situé dans le bailliage de Lausanne), Bressonnaz, Chalet-à-Gobet, Chapelle s/Moudon, Chardonne, Chernex, Cheseaux s/Lausanne, Chexbres, Crasrier, Épalinges, Gimel, Grandcour, Grandvaux, Marnand, Mézières, Montpreveyres, Ogens, Ouchy, Palézieux-Village, St-Saphorin (Lavaux), Sales (commune du Châtelard s/Montreux), Servion, Vuitebœuf, Yens

1 *logis à pied*: L'Abbaye, Arzier, Ballens, Bassins, Bercher, Blonay, Bournens, Boussens, Le Brassus, Bursins, Burtigny, Bussy-Chardonney, Les Charbonnières, Chavannes-le-Chêne, Chavornay, Chevroux, Coinsins, Colombier, Combremont-le-Grand, Com-mugny, Corcelles-près-Payerne, Crans-près-Céligny, Daillens, Essertines s/Yverdon, Essertines s/Rolle, Étoy, Genolier, Gilly et Vincy, Gingins, Givrins, Grancy, Granges-près-Marnand, L'Isle, Lavigny, Le Lieu, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mollens, Mont s/Rolle, Mont-la-Ville, Montricher, Oleyres, Orny, Pampigny, Les Planches s/Montreux, Le Pont, Sainte-Croix, Saint-George, Saint-Livres, Saint-Oyens, La Tour-de-Peilz, Thierrens, Trélex, Le Vaud, Vaulion, Vich, Villarzel.
